

Page 1

- Équipements communautaires

Page 2

- Fleurs

Page 3

- Retour sur la formation

Page 4 & 5

- FLHLMQ
- Agenda

Page 6

- Dépistage - Information

Page 7

- Marché aux puces
- Coup de coeur

Page 8

- Fête des voisins

Équipements communautaires

Date limite pour transmettre votre demande : **15 mai 2014**

Au moment de rédiger cet article le calendrier nous dit que le printemps est arrivé mais dame nature a choisi d'en faire à sa tête avec une bonne bordée de neige. Le moral sous les couvertures c'est à se demander si le soleil a oublié notre coin de pays.

Nous gardons notre optimiste, parce que nous croyons, que d'ici quelques mois, il vous sera possible de vous divertir sous le chaud soleil de l'été dans les cours de vos résidences. Les balançoires, tables à pique-nique, supports à vélo peuvent être des équipements facilitant la vie communautaire. Dans l'objectif de bien répondre aux besoins des locataires et de s'assurer d'offrir une réponse juste et équitable à vos demandes vous devez remplir le formulaire : Équipements extérieurs / achats ou réparations.

IMPORTANT : Votre demande doit être appuyée par au moins 10 locataires. L'absence de signatures nous obligera à rejeter votre requête.

Si votre Association est en mesure de collaborer par une participation humaine ou financière nous vous invitons à nous le mentionner au verso du formulaire, vos commentaires seront analysés dans le traitement de la demande. Vous devez également faire appuyer votre demande d'au moins 10 locataires.

Vous avez jusqu'au 15 mai 2014 pour nous remettre votre formulaire.

Fleurs

Jardiniers à vos semis !!

Achat :

Encore cette année nous encourageons les comités de locataires à embellir leur milieu de vie par des fleurs. Pour ce faire, nous vous accorderons une subvention pour l'achat de terre et de fleurs effectué en 2014.

La subvention accordée est la suivante :

- ★ 50 \$ pour les résidences de 49 logements et moins.
- ★ 75 \$ pour celles qui comptent entre 50 et 99 logements.
- ★ 100 \$ pour celles de 100 logements et plus.



Pour obtenir ce montant, veuillez compléter et nous **faire parvenir le formulaire** : *Demande de remboursement*, inclus dans cet envoi, accompagné de **toutes vos preuves d'achats**.

La **DATE LIMITE** pour faire parvenir votre formulaire est fixée au **15 septembre 2014**.

À noter qu'aucun remboursement ne sera émis sans pièces justificatives. De plus, toute demande reçue après la date limite ne pourra être honorée.

Transmettre vos formulaires à :

Office municipal d'habitation de Québec
Services communautaires
110, rue de Courcellette
Québec (Québec) G1N 4T4

IMPORTANT

Afin d'éviter des problèmes éventuels, nous vous demandons de privilégier les cultures en pot.

Toutes modifications ou ajouts d'emplacements doivent être autorisés par l'OMHQ au préalable.

Dons de la Ville :

Comme à chaque année vous avez l'opportunité de vous inscrire pour bénéficier des fleurs que la Ville de Québec aura en surplus suite à leur aménagement. Pour ce faire, nous vous invitons à **compléter le formulaire** : *Demande à la Ville de Québec – Fleurs*.

Comme il s'agit de surplus de fleurs, il faut vous attendre à les recevoir au début du mois de juillet et les quantités sont variables d'une année à l'autre.

Lors de la livraison, la Ville de Québec contactera directement la personne responsable de votre comité.

Veuillez transmettre votre demande **avant le 1^{er} mai 2014**.

RETOUR SUR LA FORMATION

Participation

Vous étiez plus d'une vingtaine de représentants et délégués à participer à la formation portant sur le processus de traitement des plaintes le 25 mars dernier.

OMHQ

Dans un premier temps, madame Chantale Dussault, agente de relation auprès des locataires, a présenté le mandat de l'OMHQ dans son ensemble, et plus particulièrement, le rôle des agents de relation auprès des locataires (ARL).

Près de 20 000 plaintes ont été traitées par l'équipe des services communautaires en 2013.

Chaque secteur de la grande ville de Québec est desservi par un ARL. Leur travail vise à s'assurer que les locataires respectent le règlement d'immeuble. Ils sont habilités à faire l'évaluation d'une situation, à établir les interventions nécessaires selon le processus de plaintes, à référer aux ressources de la communauté lorsque nécessaire et à évaluer les actions réalisées. Vous étiez surpris de savoir que dans la dernière année près de 20 000 interventions ont atterri sur le bureau des cinq ARL. La priorisation est donc essentielle à leur travail pour être en mesure de bien répondre aux besoins des résidents les plus en détresse.

RHSQ

De plus, lors de cet avant-midi, Marc Poiré, agent de sécurité, du Regroupement des Services d'Habitation du Québec (RSHQ) est venu nous présenter comment, dans le secteur du Centre-Ville, lui et son équipe interviennent entre 16 h 30 et 4 h. Fort de ses nombreuses années d'expérience, il a été en mesure de nous donner un bon aperçu de leur travail au quotidien.

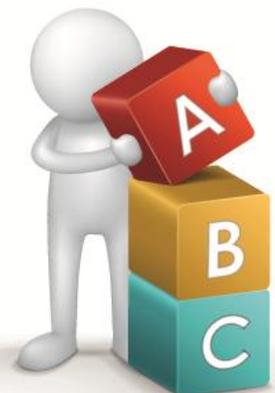
Information

Enfin, le dépliant « Le bon voisinage, c'est possible... » a été remis à chacune des personnes présentes à la rencontre. Nous profitons de cet envoi pour vous en transmettre un exemplaire.

Sachez aussi que notre site internet vous permet de consulter le guide du locataire, les articles du règlement d'immeuble et bien d'autres informations.

www.omhq.qc.ca

TRAITEMENT DES PLAINTES



la FLHLMQ

C'est quoi???

Née en 1993, la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ) regroupe plus de 300 associations de locataires d'HLM et comités consultatifs de résidents et de résidentes (CCR) répartis sur tout le territoire du Québec.

La mission de la FLHLMQ est :

- ✱ de promouvoir et défendre les intérêts des locataires et travailler à l'amélioration de leur qualité de vie;
- ✱ d'apporter un soutien au travail réalisé localement par les associations de locataires;
- ✱ de favoriser l'implication et la prise en charge des locataires dans les HLM;
- ✱ de représenter les locataires auprès des instances politiques et administratives.

La FLHLMQ est dirigée par un conseil d'administration de 15 locataires représentant les différentes régions du Québec. Ils sont élus pour deux ans, lors du congrès annuel de la FLHLMQ. Chacun d'eux est responsable des liens avec les associations et CCR de sa région, en plus d'être organisateur des activités régionales de la FLHLMQ. La FLHLMQ emploie 3 personnes, dont Robert Pilon, à titre de coordonnateur. Les bureaux de la fédération sont situés à Montréal.

La FLHLMQ est là pour :

- ✱ apporter un soutien au travail fait par les associations de locataires et les CCR;
- ✱ favoriser l'implication et la prise en charge des locataires dans les HLM;
- ✱ représenter les locataires auprès des instances politiques et administratives;
- ✱ promouvoir et défendre les intérêts des locataires et travailler à l'amélioration de leur qualité de vie.



300
associations
et comités



Défendre



Soutenir



Impliquer



Représenter

Extrait du site Internet de la FLHLMQ

www.flhlmq.com

14^e congrès

13 et 14 juin 2014



C'est sous le thème «Fier-e-s d'être en association» que se tiendra, les 13 et 14 juin à l'Université Laval à Québec, le prochain congrès de la FLHLMQ.

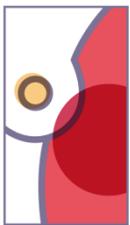
Le congrès sera l'occasion de mettre en valeur la grande utilité de toutes les belles activités qui sont réalisées dans les HLM grâce à l'action bénévole des locataires. Nous verrons comment les associations et les CCR peuvent être fiers de leurs bonnes actions tant dans le domaine de l'entraide et des loisirs qu'au niveau de la prévention des incendies, de l'aménagement et de la sécurité.

Le 14^e congrès sera aussi le moment d'échanger entre associations et CCR pour trouver des solutions positives aux problèmes que nous rencontrons lorsque vient le temps d'assurer la relève et l'harmonie dans nos associations ou de bien nous faire entendre par les offices.

Pour plus de détails ou pour vous inscrire, consultez le dépliant ci-joint.



La santé des femmes, *ça nous touche!*



PROGRAMME
QUÉBÉCOIS
DE DÉPISTAGE
DU CANCER
DU SEIN

Le printemps est enfin arrivé et on se sent revivre. Nous avons le goût de profiter pleinement de cette renaissance encore plusieurs années.

Cependant, nous connaissons tous des femmes qui sont atteintes du cancer du sein et qui ont craint de ne plus vivre ces joies du printemps. Ce cancer est le plus fréquent chez les femmes. 80% des cancers du sein touchent les femmes de plus de 50 ans.

Il est toutefois rassurant de savoir qu'il y a des moyens de le dépister. Comme les femmes de 50 à 69 ans sont particulièrement atteintes par cette maladie, il existe un programme québécois de dépistage pour les femmes de cette catégorie d'âges.

Nous offrons une rencontre de sensibilisation d'environ une heure et demie et cela **gratuitement**.

Pourquoi ne pas prendre les moyens pour en savoir plus sur ce programme. Invitez-nous et il nous fera plaisir d'organiser cette activité dans votre milieu de vie.

Offrons la possibilité aux femmes de vivre encore plusieurs printemps en prenant soin de la santé de leurs seins.

Ginette Buist-Olivier

animatrice au Programme québécois de dépistage du cancer du sein
Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale

☎ 418 681-8787, poste 3856

Centre de santé et de services sociaux
de la Vieille-Capitale

Centre affilié universitaire



« Marché aux puces »



Vous avez des informations à partager concernant une activité?

Vous souhaitez faire connaître un organisme communautaire, un groupe d'entraide, un service public?

La table « Marché aux puces » est à votre disposition pour échanger des informations.

Apportez dépliants, affiches, cartons, tracts... Et profitez de l'occasion!

Coup de coeur

L'implication bénévole des locataires au sein des associations est essentielle. Fréquemment, vous réalisez de petits miracles dans votre immeuble.

Que ce soit une activité, une fête ou une sortie, chaque moyen est bon pour apprendre à mieux vivre ensemble. Vous êtes donc invités, lors de la rencontre du 15 avril prochain, à partager votre coup de cœur, c'est-à-dire à nommer une réalisation de votre comité dont vous êtes fiers!

Soyez prêt votre nom sortira peut-être du chapeau et vous serez invités à partager votre COUP DE CŒUR!





C'est le samedi 7 juin 2014 que se tiendra « La fête des voisins ». L'OMHQ vous invite à vous joindre à cet événement qui s'étend à toutes les régions du Québec et à une quarantaine de pays à travers le monde.

La Fête des voisins, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, a pour principal objectif de rapprocher les personnes vivant à proximité les uns des autres. Le rôle des municipalités est de promouvoir l'événement de façon à donner le goût aux gens d'organiser une fête eux-mêmes avec leurs voisins immédiats.

Rappelons que la Fête des voisins est née en France en 1999 et qu'elle s'est ensuite rapidement répandue en Europe. Sous l'impulsion du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, qui en est l'organisme promoteur ici, le Québec a été la première région en Amérique du Nord à emboîter le pas en 2006. Depuis, le succès de la Fête n'a cessé de croître, le nombre de participants, d'événements et de partenaires augmentant de façon marquée d'une édition à l'autre.

Le but de la Fête est de créer une dynamique de convivialité et de renforcer les liens de proximité et de solidarité, tout simplement parce que c'est agréable et pratique de mieux connaître ses voisins ! La Fête a également des retombées durables, notamment en ce qui concerne la sécurité des enfants, l'échange de petits services et l'entraide face à des situations difficiles.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web : www.fetedesvoisins.qc.ca

